

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201022-20231207-2023-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Affichage : 21/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de conseillers

en exercice 13 L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de décembre,
présents 13 le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J.
VILLARD C. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L.
VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D. POULAT JP. PADEL S.

EXCUSÉ : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Monsieur Xavier GRANJON

OBJET : LEGALISATION ACTE DE SERVITUDE PARCELLE A 927

Monsieur le Maire rappelle que la commune de GRAMMOND prend en charge les travaux concernant le réseau d'eaux pluviales, dans le cadre de sa compétence en matière d'eaux pluviales.

Il est nécessaire d'instaurer une servitude sur une propriété privée cadastrée A 927, appartenant à Madame CELLIER Floriane et Monsieur VERCASSON Maxime.

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle servitude foncière, Monsieur le Maire souhaite légaliser cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la servitude,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative,
- **AUTORISE** le premier adjoint, à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
X. GRANJON

Le Maire,
P. CARTERON,

Transmis au représentant de l'Etat le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023